

D280426-05

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 28 avril 2026**

Sur convocation en date du 22 avril 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 28 avril 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Étaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle

MORAND Alexis

BRUNET Myriam

BLANC Jean Luc

THERMET Laure

JANODY Patrice

BAUDIER Anne-Cécile

VEUILLET Philippe

CHATARD Kévin

TAPONARD Emmanuel

MERLE Sandra

LAUPRETRE Patrick

CONVERT Léonor

PANIS Jean-Luc

BERRODIER Marie-Françoise

JACQUEMET Rodolphe

MARION Isabelle

PERDRIX Catherine Alexia

COULEARD Denys

SCHUBERT Anja

BURLA NORIS Elina

EUGENE René Yann

BERGER Florence

MICHON Philippe

ZOUBIR Stéphanie

Étaient excusés :

Michel VINIERE a donné pouvoir à Philippe VEUILLET

Magalie DAVID a donné pouvoir à Kévin CHATARD

Benjamin PONCETY a donné pouvoir à Rodolphe JACQUEMET

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29**Secrétaire de séance** : Emmanuelle MERLE**VOTE DES TAUX DE LA FISCALITE LOCALE : TAXES FONCIERES**

Entendu le rapport de M. Jean-Luc BLANC, Adjoint au Maire délégué à l'administration générale et aux finances

Vu le Débat d'Orientation Budgétaire ayant eu lieu en séance du Conseil municipal du 3 mars 2026 lequel a permis de faire le point sur l'estimation prévisionnelle du Compte Financier Unique de la commune 2025, l'évolution des indicateurs d'épargne, l'évolution de l'encours de la dette, les caractéristiques de l'encours de la dette, la capacité de désendettement, le point sur les engagements pluriannuels, les éléments relatifs à la situation financière de la Commune pour l'année écoulée, l'évolution des recettes de fonctionnement, le point sur les dépenses d'investissement réalisées et les orientations pour 2026

Vu les propositions de la commission des Finances, réunie le 21 avril 2026, qui a examiné le projet de budget primitif 2026 de la Commune,

Vu d'une part la présentation du projet de budget effectuée par M. Jean-Luc Blanc, à l'appui d'un diaporama projeté en séance, et d'autre part, les documents budgétaires communiqués à l'ensemble des membres du Conseil municipal conformément à l'article L.1612-26 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'état 1259 comportant les bases prévisionnelles, les produits prévisionnels de référence, les allocations compensatrices et mécanismes d'équilibre des réformes fiscales.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- ne pas augmenter les taux des impôts locaux de la Commune
- fixer les taux des impôts fonciers pour l'exercice 2026 en tenant compte des indications de la Direction Départementale des Finances Publiques de la manière suivante :
 - o taxe foncière sur le bâti (TFB) à 32,01 %
 - o taxe foncière sur le non-bâti (TFNB) : 44,35 %
 - o taxe d'habitation sur les résidence secondaire (THRS) : 14,73 %

Le Maire,
Bernard PERRET




Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE


